

## Le stade caricatural du libéralisme

« Ça sera très long et les élucubrations médiatiques sur la sortie de crise en 2010 ne sont que des rideaux de fumée.

A supposer même qu'il n'y ait ni rebondissement de la crise bancaire ni spirale dépressive, les conséquences sociales de cette crise ne seront résorbables qu'à long terme. Quel que soit le scénario économique, il faudra déjà des années pour résorber l'explosion actuelle du chômage et l'accroissement spectaculaire que connaît aujourd'hui la dette publique.

Contrairement aux allégations officielles, cette sortie-là de la crise n'est pas du tout pour l'an prochain !

Ceux qui ont été, des années durant, au centre des décisions économiques et sociales à l'origine de ce séisme s'apprêtent sans la moindre gêne à reprendre les mêmes politiques sous une forme aggravée. Au programme : réduction des dépenses publiques, blocage des salaires, déréglementation sociale, arrogance face aux luttes contre les licenciements, diabolisation des revendications syndicales...

Les pyromanes animent le bal des pompiers. C'est la persistance du passé sous forme de bluff et d'esbroufe. A moins que des résistances grandissantes finissent par vraiment troubler le bal. »

### La Lettre d'Apex et d'ISAST

« La Lettre du CE » s'intitule désormais « La Lettre du CE et du CHSCT ». Ce changement correspond au rapprochement entre le cabinet APEX et le cabinet ISAST (Intervention sociale & Alternatives en santé au travail), spécialisé dans les missions prescrites par les CHSCT. APEX et ISAST collaborent maintenant depuis plusieurs années et sont installés dans les mêmes locaux à Paris. Leurs équipes interviennent souvent en concertation à l'occasion des missions de réorganisation ou restructuration qui sollicitent les compétences des deux cabinets. Désormais, « La Lettre » sera l'émanation de nos deux structures.

**Réunion du G20 :  
le faux débat  
sur les paradis fiscaux  
> pages 7/9**

## Chronique de la récession

### France

- Si l'on fait la moyenne de toutes les prévisions des organismes internationaux, le PIB de la France devait reculer de 2,9 % cette année et de 0,025 % en 2010. Le taux de chômage officiel atteindrait 9,7 % en 2009, puis 10,6 % l'an prochain (la réalité, aux normes du BIT, est plus élevée).
- Risque de déflation : les prix à la production industrielle se sont repliés de 0,7 % au mois de mars. Le consensus attendait une baisse de 0,5 % seulement. Au mois de février, les prix avaient reculé de 0,4 %. Sur un an, les prix à la production ont baissé de 3,1 %. Le consensus attendait une baisse de 2,9 %.
- En mars, la production industrielle a chuté de 1,4 %, alors que les analystes s'attendaient à un recul plus modéré, à - 0,5 %. Ce recul intervient après - 0,9 % en février, ce qui porte la baisse trimestrielle à près de 7 % par rapport au trimestre précédent. Peu de secteurs échappent au marasme économique : la production informatique recule de 1,1 %, l'électronique de 2,8 %, l'automobile de 1 % et la chimie de 3 %. Du côté des hausses, la construction navale, aéronautique et ferroviaire affiche une progression de la production de 3,1 %. L'industrie pharmaceutique de 2,4 %.
- Sur le 1<sup>er</sup> trimestre, les exportations ont reculé de 21 % et les importations de 18 % par rapport à la même période un an plus tôt.

### Europe

- Le chômage atteint 17,5 % en Espagne et pourrait atteindre 20 % avant la fin de l'année.
- Le gouvernement allemand table désormais sur une récession de 6 % cette année au lieu de 2,25 % attendus jusqu'ici.
- La Banque centrale suédoise a revu à la baisse ses prévisions économiques avec une récession de 4,5 % cette année, contre -1,6 % initialement prévu en février.

### Etats-Unis

Selon la presse économique, ce sont plus de 4,3 millions d'emplois qui ont été détruits aux U.S.A. entre janvier 2008 et février 2009. Le taux de chômage officiel est de 8,9 %. La part de la population employée (qui dispose d'un emploi) est passé de 63,4 % en décembre 2006 à 60,3 % en février 2009. Cette chute est déjà supérieure à celle enregistrée lors du repli économique des années 1980. Au total, entre les sans-emploi et les sous-emplois, ce sont 23,1 millions de personnes qui sont frappées.

Pour simplement maintenir le nombre d'emplois, en tenant compte de l'arrivée sur le marché du travail des jeunes, il aurait fallu augmenter le nombre de postes de travail de 1,8 million depuis décembre 2007. Pour mieux se représenter la situation, il est utile de rappeler la durée des récessions américaines « classiques » au cours des trente dernières années : dix-sept mois pour celle de 1973-1975 ; seize mois pour celle de 1981-1982 ; neuf mois pour 1990-1991 ; encore neuf mois en 2001... Cette fois-ci, le retournement s'est fait en décembre 2007, soit déjà seize mois, et nous sommes très loin de la fin. On imagine l'impact sur l'emploi.

### Monde

- La demande mondiale d'acier a chuté de 15 %, situation sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.
- Le Japon vient d'enregistrer son premier déficit commercial avec le reste du monde depuis trente ans. ●

Vingt ans d'« acquis sociaux »...

## ... pour les actionnaires !

- EN 2009, LES GROUPES du CAC 40 devraient verser 35,5 milliards d'euros de dividendes sur leurs résultats à la fin 2008. En baisse d'environ 14 % par rapport à ceux versés en 2008 sur les résultats 2007. Soit un repli très inférieur à celui des profits qui ont plongé de 40 %.
- Ainsi se vérifie sur 2008/2009, ce qu'une étude de la Société Générale a montré sur une période longue depuis 1970 : le dividende est moins volatil que le résultat des entreprises. Les actionnaires ont donc réussi à obtenir une « rémunération » qui ne dépend plus que relativement des performances de l'entreprise. Voilà ce qu'aura été l'une des grandes victoires du libéralisme. Car le dividende n'a rien d'obligatoire. Par définition, il est facultatif et l'actionnaire n'a aucun fondement juridique ou contractuel à exiger le paiement d'un dividende. Une entreprise est tout à fait fondée à ne pas distribuer de dividendes afin de pouvoir ainsi financer la réalisation d'investissement.
- Le premier effet de cet « acquis social » est que la ponction du profit de l'entreprise pour servir le dividende s'accroît en proportion. Ce taux de distribution du CAC 40 passerait ainsi de 44 % en 2008 à 60 % en 2009. Le taux de distribution est généralement le plus élevé au moment des crises : 1987, début des années 2000, et aujourd'hui. La rente actionnariale s'est émancipée du risque ! Dans l'entreprise, dans un groupe il convient donc de s'intéresser plus au taux de prélèvement qu'au volume de dividendes. Il est le plus significatif de la ponction réalisée sur les capacités financières dégagées par l'activité. Le groupe PPR, par exemple, annonce un dividende en baisse de 5 % mais celui-ci va représenter 63 % du *cash flow* contre 40 % l'année précédente.
- Mais peut-on renvoyer dos à dos la « rémunération » de l'actionnaire à celle de salariés, comme se risque à le prétendre la présidente du Medef ? Quand une société verse un dividende à un actionnaire, celui-ci ne ferait alors que récupérer une partie de son patrimoine sous forme de liquide ? Prétendre que les actionnaires doivent se restreindre au même titre que les salariés serait « techniquement » faux car si les premiers sont rémunérés les seconds ne font que reconvertir une partie de leur patrimoine en argent ? Ce raisonnement spécieux oublie une chose essentielle : si l'actionnaire a effectivement apporté une part de financement, son dividende représente une part de la valorisation de cet apport. Cette valorisation n'est que le fruit d'un travail, d'un travail social, d'une coopération collective des seuls salariés de l'entreprise. Le dividende n'est pas le remboursement du capital avancé. Il est simplement supposé rémunérer le risque du placement. Ce qui est présenté comme un juste retour des choses n'est en réalité qu'une prise d'intérêt sans participation à la création de valeur.
- Le niveau de dividendes versés en 2009 renforce la contradiction éthique du problème. Maintenir une politique généreuse de la rente actionnariale, c'est se priver de liquidités afin de faire face à l'échéance des dettes ou des lignes de crédit qui pourraient ne pas être renouvelées, aux dérapages des besoins de financement, au choc de la baisse d'activité sur les deux prochaines années.
- La référence à l'actionnariat salarié n'est alors qu'un subterfuge pour noyer le poisson. Celui-ci n'est qu'une forme particulière d'intéressement. Il n'est en général conservé sur le moyen terme que comme une réserve d'épargne et non comme une ressource régulière. Il est insuffisant en volume pour changer en profondeur la signification sociale de la spéculation boursière. Et il n'est, somme toute, que le fruit d'un travail effectif. ●

# Quand, comment et qui paye ?

Article mis en ligne le 12 mai dernier  
sur le site [www.apex.fr](http://www.apex.fr)

77 000 DEMANDEURS D'EMPLOIS supplémentaires en mars, 444 000 de plus en un an pour la seule catégorie dite « A », c'est-à-dire n'ayant aucun travail. Toutes catégories confondues, le chômage en France dépasse maintenant les 3,6 millions de personnes. Cela signifie des centaines de plans sociaux et des milliers de postes supprimés. Les entrées au Pôle Emploi pour « licenciement économique » ont progressé de 31 % en douze mois ! Les entrées pour fin de missions d'intérim ont augmenté de 16 % et de 8 % pour les fins de CDD.

La dernière enquête de l'Insee sur le niveau de revenus des Français fait froid dans le dos. Elle révèle que 13,2 % de la population, soit 7,9 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 880 euros par mois pour une personne seule et 1 320 euros pour un couple sans enfant. Il s'agit d'une véritable explosion puisque lors de l'enquête précédente, on recensait 7 millions de pauvres, soit 11,7 % de la population.

Quel bilan ! Nous voilà très loin du « pouvoir d'achat », très loin du « travailler plus... ». Il faut donc croire que les politiques menées jusqu'à présent (et poursuivies avec arrogance) n'étaient pas faites pour cela. En matière d'environnement, lorsqu'il s'agit de remonter la chaîne des responsabilités, l'on dit que les pollueurs doivent être les payeurs. Dans cette crise due à la cupidité et aux politiques menées durant trente ans, pour le moment, ce sont les pollués qui payent. Combien de temps encore ?

## L'économie vue par des scaphandriers

« A-t-on touché le fond ? » Telle a été la grande question des dernières semaines avant que quelques mauvaises nouvelles sur les banques et sur le recul de l'activité viennent à nouveau

refroidir la bouillie médiatique servie chaque jour à la population.

« Toucher le fond », et puis quoi ? Remonter, mais remonter vers quoi ? Qui remonte et qui reste au fond ? Si la métaphore du scaphandrier suffit à remplir quelques éditoriaux, elle reste un peu courte pour appréhender la crise actuelle.

Car le calendrier n'est pas le même pour tous. L'horizon du rétablissement des profits n'est pas celui du pouvoir d'achat. Le moyen terme n'a pas le même sens pour ceux qui continuent à toucher des dividendes et ceux dont le salaire est bloqué. L'horizon n'est pas le même pour ceux qui considèrent que la crise va purger le marché et permettre de nouvelles concentrations et pour ceux qui voient s'ouvrir une longue période de menace sur leur emploi et ceux dont l'emploi a d'ores et déjà disparu. Alors que la collectivité va devoir éponger durant des années l'explosion actuelle de la dette publique, à moins que cela ne se fasse par le biais d'une forte inflation, quelques secteurs tireront leur épingle du jeu en s'engouffrant dans de nouvelles privatisations et de nouvelles déréglementations sociales. Mauvaise passe pour certains, catastrophe pour les autres. Les grandes fortunes mondiales, qui ont perdu beaucoup d'argent, sauront se refaire très vite, alors que des dizaines de millions de personnes paieront le prix fort sur le long terme.

Le débat actuel sur la sortie de crise n'est finalement qu'un exercice médiatique. La Commission européenne s'attend désormais à un recul de 4 % de l'activité économique sur le continent en 2009 (dont plus de 5 % en Allemagne, le pays le plus industrialisé) et à la perte de 8,5 millions emplois. Dans la zone euro, elle prévoit un taux de chômage de 11,5 % en 2010 avec des pointes de 20,5 % en Espagne et de 16 % en Irlande. Et pour le monde entier, les estimations actuelles parlent de 50 millions de chômeurs supplémentaires. L'alchimie complexe des débats sur les *subprimes* laisse maintenant la place à un champ de ruines sociales.

## Rebelote ?

Car cette crise est d'abord une crise sociale puisqu'elle est née d'une exacerbation de la cupidité et non pas de simples mécanismes inhérents à la complexité du monde. Après vingt ans de gloutonnerie en tous genres, d'arrogance de la finance, de partage de plus en plus inégalitaire des richesses, de brigandage collectif légalisé... comment la sortie de crise pourrait-elle ne pas dépendre à nouveau du rapport de force social ? Mais dans quel sens ce rapport de force va-t-il se produire et qui va payer ? Il n'y a pas d'autres questions.

Juste un souvenir : l'ère de l'ultra-libéralisme s'est ouverte au tournant des années 80 (en France, dès 1984-86) pour prendre toute sa dimension dix ans plus tard. Mais rien de tout cela n'est sorti d'un vaste plan soigneusement concocté. Il s'est agi d'un long processus dont le point de départ a été la récession du milieu des années 70. Même question à l'époque qu'aujourd'hui : qui paye, qui garde la main et qui la perd ? A l'époque, l'issue s'était déjà jouée sur le terrain social bien avant les grandes mesures financières de dérégulation.

Ce retour en arrière de trente ans éclaire notre actualité. Certains mécanismes de croissance peuvent mettre deux à trois ans pour réapparaître mais le bras de fer social se joue maintenant. Au-delà d'un certain temps, les leviers de sortie de crise seront totalement dans les mains de ceux qui l'ont provoquée. Il suffit de lire le dernier communiqué de l'OCDE du 28 avril 2009 à propos de la France : « *Dès la reprise bien engagée, il sera urgent de mettre en application un programme de réduction du déficit public (...). Il est nécessaire que les réformes du marché du travail soient poursuivies, notamment pour abaisser le coût du travail pour les moins qualifiés et pour accroître la participation des plus âgés (...). Le redressement de la compétitivité passe en premier lieu par une hausse de la croissance de la productivité tendancielle et donc par ses principaux déterminants tels la promotion de la recherche et de l'innovation, ainsi que par la baisse du poids des charges fiscales, sociales et administratives qui freinent la croissance des entreprises.* » Rebelote ?

## « Moralisation », chiche...

Il aura suffi d'à peine quelques heures de discussion au fameux sommet de Londres du 2 avril et nous nous sommes réveillés un lundi matin en apprenant que le monde avait été « *moralisé* » ! Et en plus, grâce à l'extrême fermeté de la délégation française, *of course*. Une conférence éclair qui débouche sur des décisions mesurables à l'échelle d'un siècle : un exploit historique, c'est peu dire !

Mais s'il fallait moraliser, c'est donc que c'était amoral auparavant. Dit autrement, qu'est-ce qui n'était pas moral dans nos sociétés et qui aurait pu contribuer à la crise actuelle ? Pour mesurer le gouffre entre les paroles et les actes, regardons un peu ce qu'il y avait de plus amoral et qui pourtant n'était pas à l'ordre du jour de Londres.

- Selon une étude de la Société Générale, la volatilité des dividendes au cours des vingt dernières années a été moindre que celle des résultats. Le dividende est plus constant que le résultat, qui en est pourtant sa source. L'actionnaire s'est affranchi très largement des aléas de la conjoncture et des performances de l'entreprise. Dans la société du risque tant vantée par le Medef, le placement spéculatif a réussi à reporter une partie de son propre risque sur l'ensemble de la collectivité. Amoral !
- La part des revenus du travail a plongé au profit des revenus du capital, au point de devoir maintenir une part de l'activité économique par l'accroissement irresponsable de l'endettement des ménages, tout en permettant aux banques d'empocher au passage de copieuses commissions. Amoral !
- Depuis vingt ans les vrais tenants de ce système ont réclamé plus de liberté, plus d'indépendance, plus de marché, moins de réglementation, moins d'impôts. Le plus « drôle », c'est qu'ils l'ont obtenu sur tous les continents. Amoral !
- Il y a les paradis fiscaux dont le sommet de Londres a fait grand cas. Mais l'Union européenne fonctionne ouvertement comme

une zone de libre concurrence des fiscalités avec toutes sortes de mécanismes très légaux pour que les grands groupes échappent un peu plus à leurs responsabilités. Pas besoin de forcément utiliser les Bermudes ou le Costa Rica : EADS, qui a son siège en Hollande, ne l'a pas fait parce que la « main d'œuvre » y serait moins chère ! Pas plus que Renault pour sa direction financière en Suisse. Pas plus que Apple qui, pour ses ventes iTunes en France, réussit à payer la TVA au Luxembourg, car moins élevée. Pourquoi l'Union européenne, qui a été si rigoureuse sur le niveau d'endettement et de déficit des Etats, a-t-elle été si peu contraignante sur la fiscalité ? Amoral !

- L'Union européenne, fondée sur la libre circulation des capitaux et des marchandises, n'a toujours pas été capable, depuis l'Acte unique européen de 1986 et le traité de Maastricht de 1992, d'unifier un tant soit peu le droit de regard des salariés en cas de restructuration, de licenciement ou de délocalisation. Chaque année, la Commission européenne a contribué à grignoter un peu plus les droits les plus protecteurs acquis ici ou là. Amoral !

Moraliser — puisque c'est le terme employé — nécessitait de s'attaquer entre autres à ces cinq anomalies sociales. Moraliser dans les faits et non en paroles aurait consisté à inverser le sens des politiques menées depuis trente ans, celles de la destruction des services publics, du salariat flexibilisé, du grignotage des droits du travail. Moraliser, ce ne pouvait pas être seulement l'admonestation de quelques paradis fiscaux, une vague promesse d'encadrement des fonds spéculatifs et le rêve chimérique d'empêcher la finance de contourner régulièrement les mécanismes de contrôle. En Europe, moraliser c'était :

- Mettre en place un secteur bancaire public européen et dominant,
- Lancer un processus serré de convergence des fiscalités (par le haut et non par le bas comme aujourd'hui),

- Relancer les politiques salariales, encadrer les taux de rémunération des actionnaires et des dirigeants.
- Redévelopper les services publics et les politiques sociales,
- Construire une codification étendue du travail européen qui limite la concurrence sociale entre les pays et qui vise une convergence par le haut, etc.

## Le festin va-t-il reprendre ?

- Rien de tout cela n'est évidemment sorti du G20 de Londres. L'esbroufe de la « moralisation » est une ruse de la pensée libérale, une manière de dire que cette crise est la dernière, qu'on ne les y reprendrait plus, comme cela avait déjà été dit au moment de la bulle Internet en 2000. Une manière de plaider non coupable et de faire porter le chapeau à quelques banquiers anonymes et à leurs traders. Une manière de nier le rôle des politiques et de leur faire jouer maintenant le rôle de redresseurs de tort.
- Il s'agit de dissimuler la vérité. Cacher le fait que la crise actuelle n'est que le prolongement du très long conflit social mené depuis trente ans à l'initiative des pouvoirs économiques et financiers. Un conflit social permanent pour accroître la part du profit, pour conforter la rente de ceux qui jouent au casino du rendement et dividende et en reporter le risque sur l'immense majorité. Ce fut bel et bien un conflit social permanent et très souvent remporté par ceux-là mêmes qui aujourd'hui font mine de découvrir les excès de ce monde.
- Aussi, ne faut-il pas s'étonner que l'offensive sociale ait besoin à un moment donné de changer de camp. Mais la pendule tourne et le risque est de se retrouver dans la même situation qu'à la fin des années 70, à laisser la main aux mêmes. C'est sans doute le moment clef pour beaucoup de contestations :

- sur le scandale des licenciements par effet de concurrence dont l'essentiel des coûts revient à la collectivité.
- sur le scandale des sous-traitances en cascade qui font que des branches comme l'automobile, les aéroports, les chantiers navals, une bonne partie de la construction permettent de siphonner la marge vers le haut tout en créant des secteurs d'immense précarité.

- sur le scandale d'un système bancaire privatisé, mis en concurrence et déréglementé pour finalement servir à remonter du dividende et à faire vivre une caste.

Si ce n'est pas maintenant que ces questions-là sont posées, de quoi sera faite la fameuse sortie de crise ? L'avenir ne doit pas être comme le passé et le présent. ●

## Le faux débat sur les paradis fiscaux

UN **PARADIS FISCAL** EST un territoire qui se caractérise par la quasi-absence de la fiscalité directe, l'opacité des règles fiscales, ainsi que par l'absence de transmission d'informations aux administrations fiscales, voire également judiciaires, des autres pays. Hors blanchiment d'argent sale, la Banque mondiale évalue les pertes fiscales dues à l'évasion des capitaux dans les paradis fiscaux, entre 500 et 800 milliards de dollars par an. Pour la France seule, la perte de revenus de l'État serait de l'ordre de 50 milliards d'euros par an (soit 10 % des rentrées d'impôts).

Ces dernières semaines, l'attention et les critiques se sont concentrées sur une poignée de pays accusés de cumuler une fiscalité très avantageuse et une commune réticence à fournir des informations aux administrations fiscales. Les paradis fiscaux ne servent pas seulement à payer moins d'impôts sur les profits. Ils peuvent aussi servir à :

- Cacher les dettes afin de montrer un bilan plus sain aux investisseurs potentiels, jusqu'au cas extrême de trucage des comptes (exemple : la fausse comptabilité d'Enron qui utilisait 800 sociétés écran dissimulées dans de multiples paradis fiscaux).
- Développer en toute liberté des activités financières à haut risque en contournant toute réglementation.
- Éviter de payer des impôts sur les rentes procurées par les brevets.

- Créer une compagnie d'assurance « captive » pour auto-assurer ses activités à de faibles niveaux de prime d'assurance et à partir de territoires contournant les contraintes réglementaires coûteuses qui pèsent sur les compagnies d'assurance (le 1<sup>er</sup> centre mondial dans ce domaine sont les Bermudes, devant les îles Caïmans, l'État américain du Vermont, les îles Vierges britanniques, Guernesey, la Barbade, le Luxembourg).
- Pour les particuliers aisés (grands patrons, stars, célébrités du sport) éviter de payer des impôts sur la fortune, échapper aux droits de succession, ne pas payer de pensions alimentaires en cas de divorce, protéger de l'impôt les super-salaires et les royalties (Monaco, San Marin, les Bahamas, ...). Il n'est d'ailleurs pas nécessaire pour le particulier de se domicilier directement dans le paradis fiscal, il lui suffit d'y enregistrer une société écran.

En Europe, la Suisse accueillerait un tiers de l'épargne mondiale. Sous la pression des États membres du G20, ce pays vient d'accepter de fournir l'identité d'un client en cas de soupçons justifiés de fraude fiscale présentés par un juge ou une administration fiscale, mais pas dans les simples cas d'évasion fiscale.

Les grandes banques internationales ont été de tout temps de grosses utilisatrices des paradis fiscaux. Elles s'en servent pour leur propre

compte et pour monter des produits financiers sophistiqués à destination de leurs clients. Elles ont d'ailleurs toutes des filiales au Luxembourg, qui est sur ce plan l'une des premières places financières.

En effet, certains paradis fiscaux, dénommés « centres financiers offshore », se sont voués à une vocation financière marquée. C'est d'ailleurs très souvent à partir du Luxembourg que les grandes entreprises émettent leurs emprunts obligataires, en toute discrétion ou dans la plus grande simplicité des documents de présentation.

Les grandes entreprises multinationales utilisent aussi massivement les facilités et les services offerts par ces places financières, que ce soit pour minimiser leurs impôts, gérer une partie des revenus de leurs dirigeants ou émettre des emprunts. **Tous les groupes français cotés au CAC40 seraient ainsi présents, en toute légalité et par l'intermédiaire de nombreuses filiales, dans les paradis fiscaux.**

## Liste des entreprises française dans les paradis fiscaux

	Filiales dans les paradis fiscaux		Filiales dans les paradis fiscaux
BNP Paribas	189	L'Oréal	22
LVMH	140	Bouygues	18
Schneider	131	Sanofi Avtis	18
Crédit Agri.	115	Renault	16
PPR	97	Dexia	15
Banque pop.	90	Accor	11
France Télé.	63	Lafarge	11
Société g <sup>e</sup>	57	Saint Gobain	11
Lagardère	55	GDF Suez	9
Danone	47	EDF	8
EADS	46	Veolia	8
Peugeot	39	Alstom	6
Carrefour	32	Alcatel Lucent	5
Pernod	32	Vallourec	5
Capgemini	31	Suez Environnement	4
Unibail	31	Vivendi	4
Axa	28	Auchan	3
Michelin	27	Arcelor Mittal	1
Air liquide	22	Banque Postale	1
Essilor	22		

Source : Enquête « Alternative économiques », avril 2009. Informations non disponibles pour Air-France-KLM, Total et Vinci.

## L'Union européenne et le contournement fiscal

La Suisse n'est pas une principauté de quelques dizaines de kilomètres carrés. Certes, les autorités européennes et américaines avaient commencé depuis des années une pression sur les autorités suisses pour que cesse le rôle majeur de cet Etat dans l'évasion fiscale favorisée par les banques suisses. Mais le problème n'est pas de spéculer sur le degré de complicité internationale entourant le secret bancaire suisse, si les Etats victimes de cette évasion étaient plus ou moins complices. Il suffit de constater que ce système existe et qu'il est au service des plus fortunés. Qu'il a été rendu possible, et qu'il n'est qu'un exemple parmi une multitude d'autres du contournement des lois par ceux qui en font pourtant grand cas quand il s'agit des autres.

Or, parmi ces mécanismes d'évitement de l'impôt, le plus important est sans doute celui de la concurrence des taux d'imposition au sein d'un espace unifié de libre circulation des capitaux. Et là, l'Union européenne est championne !

Le niveau d'imposition nationale des bénéficiaires des sociétés varie de 10 % (Bulgarie) à 35 % (Malte) en Europe, auquel s'ajoute la diversité des mécanismes d'allègement nationaux. En y ajoutant la fiscalité locale, les écarts restent importants : 12,5 % en Irlande, 24 % en Suisse, 38 % en Allemagne.

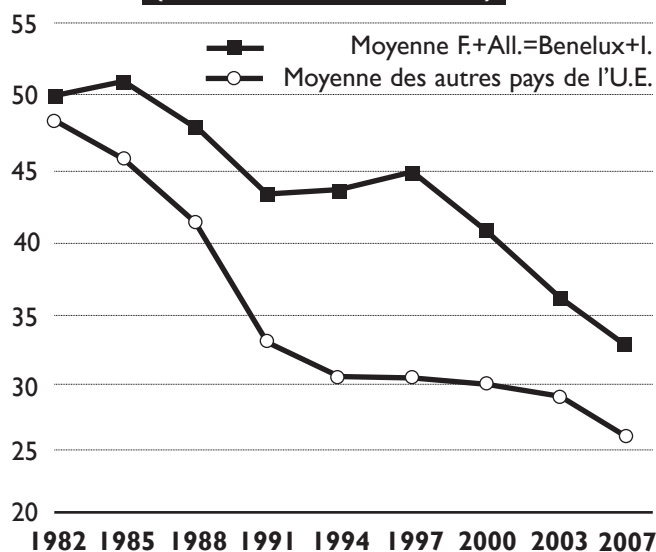
Plus intéressant encore : l'évolution des moyennes. L'imposition moyenne des bénéficiaires dans le groupe des pays « historiques » de la construction européenne est passée de 48,8 % en 1982 à 32,6 % aujourd'hui, illustrant de manière éclatante les politiques de libéralisation de l'économie. Mais, dans le même temps, les autres pays de l'Union européenne ont creusé l'écart en abaissant encore plus leur taux d'imposition [voir graphique].

Entre 1986 et 2007, la concurrence par les taux d'imposition a été vigoureuse. L'Allemagne a baissé son taux national de 56 % à 26 % tout comme l'Autriche de 50 % à 25 %. L'Irlande de 47 % à 12,5 %, le Luxembourg de 40 % à 22 %, etc.

# ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

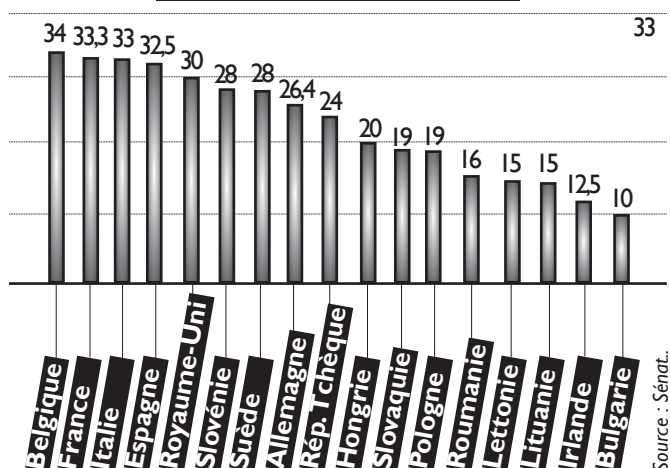
Quant aux nouveaux adhérents, notamment ceux d'Europe centrale, l'Union européenne les a laissés pleinement jouer cette carte. La Bulgarie est passée en cinq ans de 19,5 % à 10 %, la Roumanie de 25 % à 16 %. La moyenne des pays d'Europe centrale et des pays baltes s'établit aujourd'hui à 18,5 % comparée à la moyenne des pays de l'Ouest européen qui est de 29 % !

**Moyenne des taux nominaux d'imposition des bénéfices (fiscalité nationale + locale)**



Source : Sénat.

**Exemples de taux d'imposition des bénéfices en Europe (en %)**



Source : Sénat.

Un projet de proposition de 1988 ayant trait à l'harmonisation de l'assiette fiscale des entreprises n'a jamais été présenté en raison des réserves émises par la plupart des Etats membres de l'U.E. En 1990, la Commission a chargé un comité

d'experts indépendants d'examiner si les différences dans l'imposition des sociétés conduisaient à des distorsions affectant le marché intérieur, en particulier en ce qui concerne les décisions d'investissement et la concurrence, et de faire des propositions pour y remédier. Le comité a formulé des recommandations spécifiques en la matière. Etonnante lenteur, n'est-ce pas ?

Forts de ces heureuses dispositions, les grands groupes positionnent leurs sièges, leurs filiales financières ou leurs centrales d'achat là où cela les arrange, afin de rompre le lien qu'il y a entre, d'une part, la concentration de leurs actifs industriels et de leurs salariés et, d'autre part, la boîte noire de leurs flux financiers et des prix de cession internes. Une Europe faite sur mesure en quelque sorte.

Au-delà des fameux paradis fiscaux, l'Europe elle-même s'est construite comme espace de concurrence fiscale sur le bénéfice des entreprises, favorisant ainsi :

- Un mouvement régulier de baisse de la fiscalité sur les profits.
- Une concurrence d'espaces fiscaux nourrissant à son échelle une partie des délocalisations d'opportunité. ●



ABONNEMENTS : 125 € TTC • Prix CE 80 € TTC

# Les risques d'un nouveau plongeon

LES MESURES PRISES au niveau des Etats peuvent-elles empêcher tout nouveau dérapage de la crise ?

Cette question n'a évidemment pas de réponse aujourd'hui tant les éléments intervenants sont nombreux et complexes. Mais il est plus intéressant d'identifier les facteurs de risques potentiels de façon à surtout ne pas se réjouir trop tôt.

- Tant que la hausse des revenus ne sera pas au rendez-vous grâce à une redistribution plus équitable des gains de productivité, la consommation privée, qui représente 70 % en moyenne des PIB américains ou européens, ne permettra pas une relance de l'investissement.
- Les indices boursiers ne font pour le moment que rebondir. Tant que les anticipations de profits durables et croissants ne sont pas possibles, les Bourses se maintiendront dans leur morosité actuelle. A la moindre anxiété, elles replongeront, occasionnant toutes sortes de réactions en chaîne.
- Le volume des créances douteuses ne cesse de gonfler. Défaillances d'entreprises et faillite des ménages augmentent les défauts de paiement sur toutes sortes d'actifs. Les banques de dépôts traditionnelles vont subir l'effet de la hausse du chômage sur les remboursements de crédit.
- Les banques européennes seraient en retard, sur leurs homologues américains, en termes de dépréciation d'actifs. Selon le F.M.I. (analyse contestée par les gouvernements), les banques du continent devraient avoir encore pour plus de 1 000 milliards de dollars de nouvelles dépréciations à passer en 2009 ! Autant dire que leurs besoins de recapitalisation seraient alors immenses. On parle de plusieurs centaines de milliards de dollars. Le marché sera-t-il capable de subvenir à ce besoin ? En aura-t-il envie pour toutes les banques ?
- D'autant qu'un autre groupe d'acteurs aspire

à trouver de l'argent frais : les Etats dont le déficit ne cesse de croître, à l'exemple de la Grande-Bretagne (175 milliards de livres, 12,4 % de son PIB). Le marché peut absorber cette demande, mais en tirant le taux d'intérêt vers le haut. A quel prix demain, pour les dépenses des Etats ?

- A cela s'ajoute, d'autres indicateurs possibles : la croissance chinoise sera-t-elle d'au moins 8 % cette année ? La crise de l'industrie automobile américaine restera-t-elle sous contrôle grâce aux rachats d'actifs par des concurrents ?

Toutes ces questions restent ouvertes. Pour bien en mesurer leur précarité, il suffit de rappeler **l'exemple des Etats-Unis, lors de la dépression des années 30** : le niveau de production de 1929 au départ de la crise n'a été retrouvé qu'en 1936 après quelques redressements partiels et de nouvelles chutes. Le taux de chômage qui était de 3 % en moyenne entre 1925 et 1929 passe ensuite à 18,5 % en moyenne jusqu'à 1939 avec deux pointes en 1933 (25 %) et en 1938 (19 %). **Autrement dit, plus de six ans pour effacer le choc productif et dix ans pour résorber le choc social.** •

Visitez le site  
[www.apex.fr](http://www.apex.fr)

## Le coût futur de la dette publique

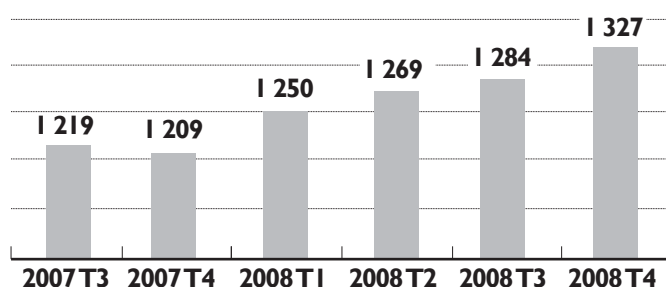
LE COÛT SOCIAL DE LA CRISE est lourd de destruction de richesses et d'emplois. Mais les politiques de relance auront aussi un coût : plans de sauvetage des banques et plans de relance, financés par les Etats, creusent fortement les déficits publics. Dès 2009, le coût de ces opérations risque de porter la dette publique française (dettes de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité sociale) à 80 % du PIB pour un déficit public de 5,6 % du PIB.

Réunis à Londres début avril, les pays du G20 ont décidé de mener des plans de relance représentant en moyenne 1,5 % du PIB. Il s'agit de relancer la demande, c'est-à-dire la consommation et l'investissement, afin de favoriser la reprise économique. Le plan de relance budgétaire en France pour 2009 et 2010 devrait s'élever à 32,5 milliards de dollars et représenter 1,3 % du PIB.

Le creusement du déficit public est dû à plusieurs facteurs : d'abord une réduction des recettes fiscales, notamment de la T.V.A., liée au ralentissement de l'activité. Ensuite, un accroissement des dépenses : aide au secteur automobile, mesures en faveur des familles modestes, accélération des investissements publics. On assiste en outre à un creusement des déficits sociaux (Sécurité sociale) dû à une diminution des cotisations et à une hausse de l'endettement des collectivités locales.

Nous voilà très loin des limites théoriquement imposées par le pacte de stabilité européen (60 % du PIB pour la dette publique, et 3 % du PIB pour le déficit budgétaire). Doctrines qui, durant des années, ont imposé aux Etats des politiques d'austérité partielle.

**Evolution de la dette publique de la France (en milliards d'€)**



Le gouvernement français a annoncé que ce déficit devrait revenir à 5,2 % du PIB en 2010, puis à 4 % en 2011 et à 2,9 % en 2012. Si ces objectifs devaient être atteints, cela supposerait des politiques de rigueur succédant à la relance actuelle. D'ores et déjà, le Premier ministre « prépare un budget 2010 avec l'ambition et la volonté de réduire les dépenses de l'Etat » et promet de « geler la progression des dépenses de l'Etat en volume », en maintenant la règle du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux dans la Fonction publique et en accélérant « la révision générale des politiques publiques ». « Les mesures seront annoncées cet été, poursuit-il, nous allons faire une deuxième vague d'économies à partir des études déjà menées et nous allons approfondir l'analyse des dépenses sociales au regard d'une seule exigence : l'équité. » (Le Monde, 14 mai 2009).

C'est la recette qu'a d'ores et déjà décidé d'appliquer l'Irlande : afin de rassurer les entreprises qui ont massivement investi dans le pays au cours des dernières années, le gouvernement irlandais, incarnant l'orthodoxie budgétaire, a décidé de limiter au maximum le creusement du déficit budgétaire. La facture est salée pour les particuliers : doublement de l'imposition sur le revenu, alourdissement de l'imposition sur les plus-values financières, élargissement de l'assiette fiscale, prélèvement de 7 € par semaine pour les salariés touchant le revenu minimum, baisse des salaires des fonctionnaires. Dans le même temps, l'impôt sur les bénéfices des entreprises sera maintenu à 12,5 %. L'objectif est d'atteindre les 3 % de PIB pour la dette publique d'ici 2013, et de respecter ainsi le pacte de stabilité européen.

Pour la France, si la récession perdurait, le retour aux critères de Maastricht serait aussi très coûteux pour les salariés, en termes de hausses d'impôts, de réduction des dépenses publiques et de limitations aux amortisseurs sociaux. La titre du journal *La Tribune* du 13 mai était : « Les déficits explosent, les impôts vont suivre. » ●

# L'intervention du CHSCT

UN PROJET DE RESTRUCTURATION est un motif de consultation préalable du CHSCT. Cette affirmation résulte de la réglementation, qui indique qu'une consultation doit se faire à l'occasion d'un projet de « *transformation importante des postes de travail, découlant d'un changement de l'organisation du travail, des cadences, ou des normes de productivité* ». Autant dire la plupart des projets de restructuration et de réorganisation.

Dans le cas d'un projet de restructuration ayant un impact sur l'emploi, il revient au CE d'apprécier les motivations économiques du projet, le nombre de postes supprimés, les critères d'ordre des licenciements et, le cas échéant, les mesures sociales d'accompagnement. Il nomme un expert comptable qui l'aidera à formuler des propositions alternatives pour éviter les licenciements ou en réduire les effets. Or l'objet visé par une telle consultation doit aussi anticiper les effets d'éventuels reports de charge de travail sur les salariés restants. Le CHSCT, en complétant l'approche socio-économique développée par le CE, contribue à la prévention des risques professionnels. Surtout, il apporte avec lui d'autres moyens que le CE (inspection, recours à un expert agréé en santé au travail).

Doubler l'approche économique et sociale du CE par la compréhension de l'organisation et des conditions de travail propre aux moyens et méthodes d'analyse du CHSCT, c'est faire valoir les exigences en matière de santé que recouvrent les dimensions individuelles et collectives du travail mais c'est aussi un outil pour la négociation.

La mise en place d'un projet de restructuration impose à l'employeur de consulter préalablement les instances représentatives du personnel disposant de ces droits (CCE, CE, CHSCT). Si le code du travail prévoit un certain nombre de dispositions réglementaires en matière d'organisation des consultations (l'articulation entre CCE et CE par exemple, les délais entre les réunions du CE dans un PSE, la saisie du CHSCT par un CE,...), il n'existe pas de règles globales d'articulation entre

la consultation des instances. L'absence de correspondance stricte entre les périmètres CE et CHSCT (par exemple un CCE mais une dizaine de CHSCT sans coordination entre eux et disposant chacun d'un droit à expertise) peut compliquer cette articulation et les délais.

Dans ce contexte, la question de la date de consultation d'un CHSCT doit être posée très tôt. Son avis est conditionné aux informations disponibles au moment de la consultation. Il est frappant que des projets de restructuration n'offrent qu'une lisibilité partielle, soit par méconnaissance de l'activité réelle, soit en raison d'une organisation cible imprécise. Surtout, le recours à une expertise par le CHSCT sur les conditions de travail futures ne peut excéder un délai de 45 jours. Dans l'hypothèse où le CHSCT ferait appel à un expert, ce dernier devra rendre son rapport dans un délai de 45 jours maximum. L'articulation du calendrier de consultation du CE et du CHSCT est donc essentiel.

L'intérêt de l'intervention du CHSCT, au besoin à l'aide d'une d'expertise, est de maintenir la question du travail réel au cœur des discussions. Dans un projet de restructuration, une prise sur l'activité concrète permet au CHSCT de contribuer au sort des salariés restant. Son intervention peut aider à questionner le nombre de postes supprimés :

- Evaluation des charges de travail réellement supprimées.
- Estimation des charges résiduelles qui doivent être transférées sur les salariés restants.
- Et par là même aider à la sauvegarde de l'emploi par la contestation éventuelle de la surcharge et de l'intensification du travail.

Le code du travail ordonne une « *adaptation du travail à l'homme* » et impose à l'employeur d'évaluer et de prévenir les risques professionnels au préalable, or il est établi que les situations de réorganisation accroissent les risques psychosociaux. Au CHSCT d'intervenir au bon moment. ●